

**Étaient présents :**

**Hélène REGNOUARD, Arnaud DIARRA, Georges MARTINEZ, Laurent LEMONNIER, Frédéric BIZON** – DREAL Normandie

**Elise AVENAS, Manuel MUNTONI, Nicolas BACQ** – GIP Seine Aval

**Christelle STEINER, Geraud RANVIER** – PNRBSN

**Albane GUIGNARD** - Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normandie

**Gwenola DE ROTON, Antonin GIMARD** – OFB

**Claire BERTOLONE** – HAROPA – Port de Rouen

**Pierre BEAUDOIN** – HAROPA – Port du Havre

**Laurent COLASSE** – SOS Mal de Seine

**Annaïg Postec** – Conservatoire du littoral

**Guillaume FRESNEL** – Métropole Rouen Normandie

**Julie FAVREL** – Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

**Thomas LECARPENTIER, Faustine SIMON** – Maison de l'Estuaire

**Le Havre Seine Metropole**

**Lucy MORIN** – CA Seine Eure

**Michel HORN** - GRAPE Normandie

**Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER** – AESN

**Stéphane LEMONNIER** – CEN Normandie Seine

**Ingrid MULLER** – CA Caux Seine Agglo

**1) Contexte et objectifs de la réunion**

Lors du comité technique de juillet 2020, il avait été proposé aux partenaires de recueillir leur avis sur les productions à venir concernant les orientations en matière de restauration écologique ainsi que la démarche de définition d'objectifs de restauration et préservation prioritaires pour l'estuaire, en vue d'un séminaire stratégique prévu fin octobre 2020. Depuis, le calendrier a de nouveau été modifié et les travaux ont pris du retard : le séminaire stratégique, d'abord repoussé au 2 décembre, a finalement dû être reporté *sine die*, le rapport du volet scientifique a été transmis aux partenaires et leurs retours sont attendus pour le 20 novembre, les documents relatifs aux objectifs de restauration prioritaires sur l'estuaire doivent être transmis pour avis aux partenaires à partir du 16 novembre ; l'objectif est désormais de disposer des versions définitives de l'ensemble des documents au mois de décembre 2020.

La présente réunion a pour objectif :

- de présenter l'aboutissement du travail mené concernant le volet avifaune, les autres volets ayant été présentés précédemment ;
- de présenter les résultats de la démarche définition d'objectifs de restauration et préservation prioritaires pour l'estuaire, en vue de recueillir prochainement l'avis des partenaires.

Une fois la méthodologie pour la réalisation du volet scientifique du projet rappelée par le GIP Seine-aval, le PNRBSN a présenté les travaux concernant la partie avifaune du volet

scientifique. La DREAL Normandie a ensuite présenté la liste des objectifs prioritaires pour l'estuaire envisagés dans le cadre du volet réglementaire.

## **2) Présentation la partie avifaune du volet scientifique :**

Suite à une question de HAROPA – Port de Rouen, le PNRBSN précise que la colonne « point fort » sur estuaire (p.16) est destinée à permettre d'appréhender l'importance des populations d'oiseaux de l'estuaire à des niveaux plus larges, notamment national.

La CASE fait remarquer que le vanneau huppé ne ressort pas des enjeux, bien que cette espèce soit bien présente sur la boucle de Poses. PNRBSN explique que les données de ce secteur sont bien prises en compte mais qu'il manque encore la localisation précise des individus, sachant que l'on compte 200 couples sur la ZPS dont 5 pour la boucle de Poses ; les processus d'acquisition de données sont en effet encore récents pour certains groupes.

La Maison de l'estuaire indique qu'elle dispose d'informations sur des nidifications sans reproduction pour le grand gravelot datant de 2-3 ans, et confirme sa disparition.

La Maison de l'estuaire précise également qu'il existe une grande héronnière en plein milieu de la RNNES sur laquelle il n'a pu être réalisé de comptage (estimations entre 2 à 300 nids) ; cela pourrait avoir un impact sur les baisses constatées d'effectifs d'aigrettes garzettes sur l'estuaire, qui pourrait donc être à relativiser ; un nouveau comptage est prévu en 2021.

HAROPA – Port de Rouen souhaite savoir s'il est bien question, concernant l'avifaune, de porter beaucoup d'efforts sur les parties intermédiaire et amont de l'estuaire afin de sécuriser certains groupes fonctionnels. Le PNRBSN confirme ce point, et précise que dans ces zones il est considéré qu'il y a assez d'espace pour pouvoir accueillir de nombreux habitats sans concurrence entre eux, l'objectif d'augmenter les surfaces de prairies signifiant récupérer des prairies sur des milieux à faible expression de biodiversité, dans l'idée de reconquête de biodiversité, et il ne s'agira donc pas de créer des habitats sur d'autres habitats.

HAROPA – Port de Rouen s'interroge sur le fait que focaliser les actions sur les secteurs intermédiaires et amont aient d'éventuels impacts sur les populations d'oiseaux plus en aval, comme des migrations d'effectifs. Le PNRBSN estime qu'il n'y a pas beaucoup de risques en ce sens de façon générale, et prévoit d'analyser ce point via les suivis effectués.

L'OFB indique qu'il faut garder une vision globale de l'estuaire, pour ne pas considérer uniquement les habitats pour une espèce ou un groupe d'espèce, mais d'avoir une approche écosystémique qui pourra nous guider s'il faut faire des choix.

Le GIP Seine-Aval confirme cette analyse et précise que cela a été pris en compte lorsque les réflexions pour les différentes espèces ont été synthétisées par grand secteur : les besoins spécifiques des compartiments écologiques étudiés ont bien été pris en compte mais les orientations proposées ont pour objectif d'améliorer l'état écologique de l'estuaire de façon globale ; à ce titre, elles ont le potentiel pour apporter des bénéfices à une grande variété de compartiments écologiques, et ce sont ensuite les possibilités d'actions réelles et la gouvernance locale qui détermineront au cas par cas les objectifs précis des projets de restauration qui seront réalisés.

Le PNRBSN ajoute qu'on ne constate d'ailleurs pas véritablement d'opposition lorsqu'on entre en phase concrète. Il rappelle tout de même qu'il est important de pouvoir conserver les espèces qui ne peuvent être conservées ailleurs. La Maison de l'estuaire confirme que c'est notamment le cas pour les espèces présentes uniquement sur l'embouchure de la Seine, également en botanique.

La CASE s'interroge sur la mise en place d'actions spécifiques de l'État pour protéger les enjeux ainsi identifiés. La MRN complète en précisant qu'il est important de pouvoir protéger ces enjeux en attendant qu'ils puissent être intégrés aux documents de planification de type PLUi, notamment dans les zones où ils sont en conflit avec des besoins en aménagement, et qu'il est nécessaire d'avoir une stratégie foncière en parallèle d'une stratégie de protection/préservation.

La DREAL Normandie précise que les outils existants du côté de l'État sont ceux issus de la politique de protection de l'environnement, qui sont remobilisés actuellement dans le cadre de la définition de la nouvelle stratégie des aires protégées 2020-2030. La DREAL propose d'intégrer cet enjeu à la démarche d'identification d'objectifs prioritaires sur l'estuaire (mise à jour : il est proposé de retenir des objectifs d'identification des milieux clefs pour les enjeux suivants :

- les bras secondaires de la Seine pour l'orientation « Diversification des habitats subtidiaux du lit mineur »
- les fonctions des zones humides pour l'orientation « Préservation et restauration des milieux humides de la plaine alluviale
- les vasières pour l'orientation « Préservation et réhabilitation des vasières et de leur accessibilité »)

### **3) Présentation de la démarche d'identification d'objectifs prioritaires de restauration et préservation sur l'estuaire :**

Concernant l'orientation de « Préserver et réhabiliter les vasières et leur accessibilité », la Maison de l'estuaire confirme la cohérence avec les actions du plan de gestion citées, et précise concernant la création de Zones de Conservation Halieutique et de Zone de Protection Forte qu'il reviendra à l'État de décider de leur mise en œuvre et des délais associés. La Maison de l'estuaire précise également qu'elle dispose d'une étude qui pourrait apporter des éléments quant à l'analyse de la fonctionnalité de zones de repos pour l'avifaune (étude réalisée par RNF à propos des impacts des activités humaines sur la dispersion des oiseaux).

L'OFB demande à ce que les trajectoires d'évolution à moyen et long termes soient prises en compte lors de ces analyses, afin de prendre en compte la pérennité des vasières et des zones d'alimentation associées. La Maison de l'estuaire ajoute que les zones de repos sont également importantes, d'autant qu'elles font peut-être encore plus défaut à l'embouchure aujourd'hui.

Concernant l'orientation de «Préserver et restaurer les milieux humides de la plaine alluviale», la Maison de l'estuaire précise que l'étude sur la diversification des dates de fauche peut également être proposée.

Concernant les objectifs liés au Marais Vernier, le PNRBSN précise qu'en l'état actuel le seuil « sécheresse » n'est pas souvent déclenché sur le marais du fait de dispositifs de suivi réglementaires qui s'appuient uniquement sur la Risle, mais c'est une démarche distincte de celle règlement d'eau du marais Vernier, également sous tutelle de la DDTM, qui fixe une cote de gestion visant à rendre compatible les différents usages et la préservation de la tourbière. Le PNRBSN indique également l'existence d'une démarche initiée par le CEN il y a quelques années pour un suivi à long terme des milieux humides "Seino"), pour laquelle un travail de définition d'une typologie de ces milieux, avait été initié pouvant être utile dans les présentes réflexions.

A ce propos, le GIP Seine-Aval précise que l'étude dont il s'agit prévoit d'analyser les fonctions des zones humides, et fait partie des actions proposées dans le cadre de son plan d'action 2021-2026 en cours de définition avec ses membres. Il indique qu'une étude sur la caractérisation des berges pourrait être également envisagée.

La CASE précise qu'au niveau de Poses, la proximité directe de la zone de chasse avec la ZPS et la réserve ornithologique pose problème, et souhaite savoir si des dispositions spécifiques concernant la chasse pourraient être prises. La Maison de l'Estuaire indique qu'elle a notamment recours au dispositif de « zones de non chasse » sur ce sujet, et qu'elle travaille sur la quiétude des ZSC par le biais de protection contre le dérangement (haies, merlons, observatoires...). Le PNRBSN précise qu'il y a des réserves au Marais Vernier, qu'il est nécessaire de rappeler les limites, et indique qu'un des leviers est la coopération avec les chasseurs pour faire évoluer les pratiques cynégétiques, en tenant compte des enjeux liés à l'avifaune.

La DREAL Normandie propose d'approfondir les aspects réglementaires avec les DDT et de revenir vers les partenaires.

Le CEN s'interroge sur le fait que les espèces exotiques envahissantes n'aient pas été ciblées par les orientations et les objectifs, alors qu'elles sont un enjeu des actions de restauration car elles impactent les possibilités d'implantation des autres espèces. Le CEN pense que cet enjeu devrait être intégré au plus tôt dans les projets.

Le GIP Seine-Aval prend note de la remarque du CEN, et explique que cette problématique a bien été identifiée mais a pour l'instant été considérée comme devant être traitée lors de la réalisation des projets.

Concernant la problématique des pollutions et des déchets, le GIP Seine-Aval remarque qu'aucun objectif concernant les plastiques n'a été proposé, alors que des actions sont prévus sur cette thématique. La DREAL Normandie indique que les travaux en lien avec le site atelier relatif à l'étude des déchets sera mentionné (mise à jour : ces travaux ont été ajoutés à la liste des objectifs correspondants).

SOS Mal de Seine s'interroge sur le maintien d'un éventuel piège naturel à Quevillon en parallèle du piège existant à Hénouville dans le cadre d'un site atelier. HAROPA – Port de Rouen indique que le site de Quevillon est bien maintenu.

#### **4) Suites à donner :**

- les retours des partenaires à propos du rapport du volet scientifique sont attendus pour le 20 novembre ;
- la DREAL Normandie enverra pour avis les fiches de présentation des objectifs opérationnels aux partenaires autour du 16 novembre ; ces éléments seront également présentés lors du conseil scientifique de l'estuaire de la Seine des 26 et 27 novembre ;
- les versions définitives de différents documents sont prévues pour le mois de décembre ;
- en raison du contexte actuel, le séminaire stratégique prévu le 2 décembre est reporté à 2021 ; pour marquer tout de même la fin de la 1ère phase du projet REPERE, le Préfet enverra un courrier à l'ensemble des partenaires, annonçant notamment la disponibilité des différents rapports.